



ÉTAT DES ZONES PROTÉGÉES DE L'ONTARIO

Espèces végétales exotiques envahissantes

2021

État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs

Espèces végétales exotiques envahissantes

Cet indicateur résume la présence des espèces végétales exotiques envahissantes dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation de l'Ontario.

État



État : Amélioration nécessaire



Tendance : Non déterminée

Pourquoi est-ce important?

Les espèces végétales exotiques sont des espèces végétales qui ont été introduites dans des zones extérieures à leur aire naturelle par l'activité humaine. Une espèce végétale exotique devient invasive lorsque son introduction ou sa propagation menace la biodiversité, l'économie ou la société. Même si on compte des centaines d'espèces exotiques en Ontario, seul un petit nombre montre une tendance envahissante. La tendance envahissante d'une espèce peut être à grande échelle en Ontario, ou seulement dans certaines régions ou certains écosystèmes. Puisqu'on ne sait pas toujours si une espèce est envahissante, nous évaluons également les espèces exotiques afin de mieux comprendre les menaces potentielles.

Les communautés écologiques dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation sont menacées par des espèces végétales exotiques envahissantes qui peuvent :

- réduire l'habitat de la faune
- réduire la croissance et la diversité des arbres, buissons et herbes indigènes
- modifier la dynamique d'un écosystème et d'une communauté
- avoir des répercussions sur des espèces en péril que ce soit en les supplantant ou en rendant des habitats impropres
- avoir des répercussions sur les valeurs récréatives et esthétiques

Les espèces végétales envahissantes colonisent les zones protégées par un éventail de voies d'accès en fonction de leur écologie, y compris le transport involontaire de semences par des humains (sur des vêtements ou des chaussures) et des animaux (dans leur fourrure), le vent et le sol ou le gravier contaminé utilisé pour l'infrastructure des parcs. Elles peuvent aussi être transportées par des fragments de végétaux déplacés par de l'équipement, des véhicules et des bateaux. Les populations d'espèces envahissantes plantées sur des propriétés près des limites d'une zone protégée représentent une menace importante.

L'alliaire officinale et le dompte-venin de Russie sont des exemples d'espèces qui ont été introduites dans des zones protégées par des semences mélangées à de la saleté et à de la boue et transportées sur des bottes et des pneus de véhicules. L'alliaire officinale a même été introduite par de la terre se trouvant avec des vers achetés comme appâts pour la pêche. Vous pouvez réduire le risque d'introduction accidentelle de ces espèces aussi simplement qu'en enlevant la boue et les semences des vêtements et des chaussures et en brossant votre chien pour enlever les semences de sa fourrure avant de visiter un parc provincial ou une réserve de conservation. Il est aussi important de mettre à la poubelle les vers inutilisés plutôt que de les jeter par terre ou dans l'eau. Les vers utilisés comme appâts sont aussi non-indigènes en Ontario et sont également considérés comme une espèce envahissante qui peut avoir des effets importants sur les sous-bois forestiers.

D'autres voies d'accès d'invasion sont beaucoup plus difficiles à contrôler. Par exemple, les chèvrefeuilles envahissants sont souvent propagés par la distribution de graines par

État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs

les oiseaux qui ont mangé le fruit. Planter des espèces indigènes dans les jardins au lieu d'espèces exotiques et envahissantes peut cependant, en particulier lorsqu'ils sont situés près de zones naturelles, aider à réduire la propagation d'espèces envahissantes.

La meilleure façon de s'attaquer aux espèces envahissantes dans des zones protégées est de les empêcher de s'y établir. La surveillance et le signalement sont essentiels pour comprendre si les efforts pour prévenir la propagation d'espèces envahissantes et réduire leurs effets nuisibles sont fructueux.

Comment exerçons-nous une surveillance?

Nous faisons des rapports sur la présence d'espèces végétales préoccupantes pour l'environnement, ainsi que sur les efforts pour les gérer, dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation pour la période couverte par le rapport.

Nous utilisons des données vérifiées recueillies par le personnel de Parcs Ontario et les répertoires d'observations sur les espèces envahissantes, comme EDDMapS (Early Detection and Distribution Mapping System) et iNaturalist, pour déterminer la présence d'espèces végétales terrestres et aquatiques exotiques et envahissantes dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation. EDDMapS et iNaturalist sont des plateformes communautaires qui permettent aux particuliers (y compris le personnel de Parcs Ontario), aux agences environnementales et aux organismes de documenter sur une base volontaire les observations d'espèces envahissantes en ligne. Parcs Ontario fait activement la promotion d'iNaturalist sur les réseaux sociaux, dans des programmes en personnes et des publications, et le nombre d'utilisateurs de la plateforme a crû de façon exponentielle au cours des dernières années. Même si EDDMapS et iNaturalist ont été créés respectivement en 2005 et 2008, les données avant 2010 étaient très limitées, ce qui rend difficile de faire des comparaisons valables entre les périodes d'établissement de rapports.

En raison de la façon dont les données scientifiques sont recueillies et des différences dans les facteurs qui affectent la manière dont les données sont recueillies dans les différents parcs et réserves de conservation (par exemple l'emplacement, l'éloignement, l'accès, les niveaux de dotation), ces données présentent les limitations suivantes :

- l'absence de signalements ne veut pas nécessairement dire que des espèces exotiques et envahissantes sont absentes d'un parc provincial ou d'une réserve de conservation
- les zones pour lesquelles le plus de renseignements sont disponibles tendent à être situées dans des endroits très peuplés et facilement accessibles, principalement dans le sud de l'Ontario
- les efforts axés sur la collecte de données dans des parcs provinciaux et des réserves de conservation en particulier peuvent surreprésenter ces emplacements
- il y a un risque de duplication des signalements en fonction des multiples sources de données
- la présence d'espèces exotiques ou envahissantes qui ne sont pas familières à l'observateur peut ne pas être signalée

De plus amples données à l'échelle provinciale sont nécessaires pour surveiller complètement les tendances dans le nombre et la propagation d'espèces végétales exotiques et envahissantes dans les parcs provinciaux, et particulièrement dans les réserves de conservation, là où les efforts de surveillance sont à leurs balbutiements. Nous nous attendons à ce que les outils de signalement et les données accessibles continuent à s'améliorer au fil du temps.

État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs

Ce qui arrive

Présences d'espèces végétales envahissantes

Des végétaux exotiques sont présents dans toutes les zones protégées, mais plusieurs espèces exotiques sont cependant devenues naturalisées en Ontario et ne possèdent pas de qualités envahissantes ni posent de menace écologique. Les efforts de surveillance et de gestion dans les zones protégées se concentraient sur des espèces présentant une préoccupation écologique qui sont envahissantes par nature et représentent une menace pour la biodiversité, l'intégrité écologique, ou la santé et la sécurité humaines. L'état de cet indicateur est « amélioration nécessaire » parce qu'une meilleure prévention et gestion des espèces présentant la menace écologique la plus élevée est nécessaire, y compris grâce à l'accessibilité de meilleures données dans les zones protégées de la province et à la création d'une liste des espèces préoccupantes sur le plan écologique afin de favoriser le suivi des futurs efforts de gestion et de collecte de données.

À partir des signalements disponibles pour plus de 250 espèces végétales exotiques et envahissantes, 157 parcs provinciaux et 22 réserves de conservation ont été identifiés comme ayant au moins une espèce exotique ou envahissante documentée jusques et y compris en 2019. Les données pour les réserves de conservation sont très limitées et on s'attend à ce que le nombre de réserves de conservation où des espèces exotiques et envahissantes sont présentes soit plus élevé que ce qui a été rapporté.

Plaines à forêts mixtes — l'écozone des plaines à forêts mixtes contient 90 parcs provinciaux et 8 réserves de conservation. Parmi ces zones protégées, des espèces végétales exotiques ou envahissantes avaient été signalées dans 92 % des parcs provinciaux et 50 % des réserves de conservation. Même si l'écozone des plaines à forêts mixtes ne possède pas le nombre le plus élevé de zones protégées, elle présentait le pourcentage le plus élevé de zones protégées avec des espèces exotiques ou envahissantes documentées (figure 1) et elle présente la population humaine la plus importante en Ontario. La propagation la plus grande d'espèces exotiques et envahissantes dans ses zones protégées est probablement due à la proximité de densités supérieures de sources d'espèces exotiques et envahissantes (par exemple des jardins, l'agriculture, etc.) et à l'activité humaine plus intense, y compris le nombre de visites.

Bouclier ontarien — l'écozone du bouclier ontarien a le plus grand nombre de zones protégées, dont 247 parcs provinciaux et 285 réserves de conservation. Parmi ces zones protégées, des espèces végétales exotiques ou envahissantes avaient été signalées dans 30 % des parcs provinciaux et 6 % des réserves de conservation (figure 1).

Basses terres de la baie d'Hudson — aucun signalement documenté d'espèces exotiques ou envahissantes n'a été fait dans des parcs provinciaux ou des réserves de conservation de l'écozone des basses terres de la baie d'Hudson (figure 1).

État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs

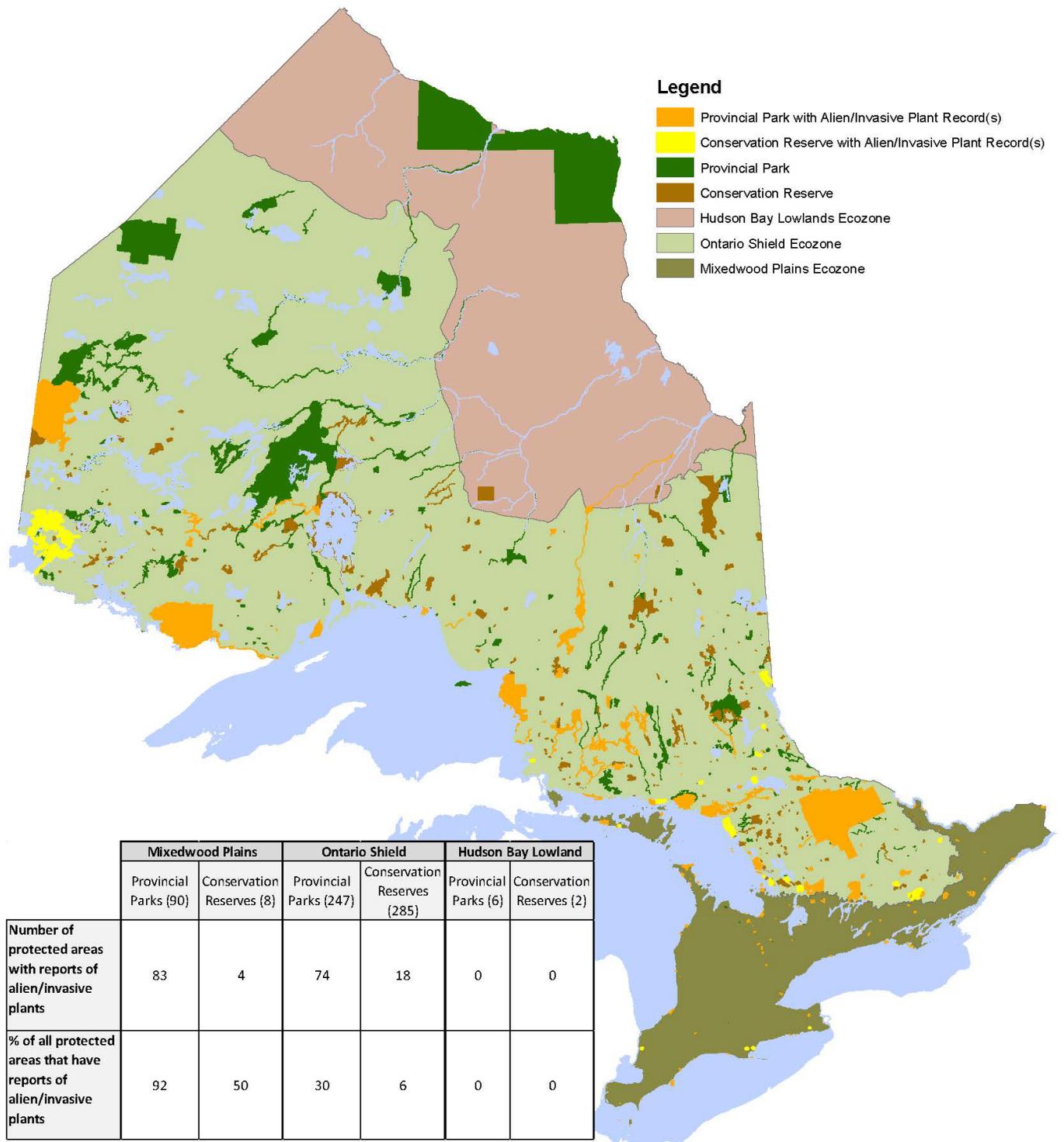


Figure 1 : Parcs provinciaux et réserves de conservation où des espèces végétales exotiques et envahissantes ont été signalées. Remarque : Ce ne sont pas tous les parcs provinciaux et les réserves de conservation qui ont surveillé précisément les espèces envahissantes.

Effort de gestion

La gestion des espèces envahissantes est nécessaire pour maintenir l'intégrité écologique, ce qui comprend le maintien de populations saines et viables d'espèces indigènes, y compris d'espèces en péril, et de l'habitat dont les espèces dépendent. Dans la mesure du possible, Parcs Ontario a mené des efforts de gestion afin de réduire ou d'éliminer les espèces envahissantes qui peuvent avoir affecté l'intégrité écologique. Même si la capacité des efforts de gestion a augmenté depuis la dernière période de référence, les espèces envahissantes ont continué à se propager dans l'ensemble du réseau des zones protégées.

Les efforts de gestion dans les parcs provinciaux entre 2010 et 2019 variaient selon la zone administrative de Parcs Ontario et des objectifs de gestion. Les objectifs comprenaient la prévention au moyen de la sensibilisation du public sur les répercussions, les mesures pour freiner les voies d'accès comme l'installation de brosses pour les bottes et le déploiement de pratiques exemplaires, ainsi que la

État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs

maîtrise en éliminant des parties de populations ou des populations entières dans une zone. Plusieurs facteurs ont affecté les décisions en matière de gestion, comme les suivants :

- les répercussions potentielles des espèces envahissantes
- l'étendue d'une invasion dans une zone protégée donnée
- l'accès à du personnel formé pour appliquer des méthodes de contrôle (par exemple des professionnels autorisés à appliquer un traitement herbicide)
- la présence d'espèces en péril qui peuvent être affectées par les méthodes de contrôle
- le financement des projets et les partenariats
- les ressources accessibles et la dotation en personnel spécialisé
- les données disponibles
- l'accessibilité des méthodes de traitement appropriées
- la résistance des espèces aux traitements précédemment appliqués

La gestion continue pour réduire les populations ou prévenir leur propagation était souvent nécessaire pour les espèces à priorité élevée. Les efforts de gestion exigent beaucoup de temps de la part du personnel. Même si les efforts étaient concentrés à la fois sur des grandes et des petites populations, les petites populations d'espèces identifiées comme étant préoccupantes sur le plan écologique avaient une probabilité plus élevée d'être maîtrisées ou éradiquées dans une zone, ce qui met en lumière le besoin de procéder à une détection et à une intervention précoces. Puisque la gestion des réserves de conservation a été transférée à Parcs Ontario en 2019, un effort pour mieux comprendre la distribution et les répercussions des espèces envahissantes qu'on y retrouve est nécessaire afin d'aider à la planification des futurs efforts de gestion. Aucun effort pour maîtriser les espèces envahissantes dans les réserves de conservation n'a été fait durant la période de référence. On s'attend à ce que l'occurrence et les répercussions des espèces envahissantes et des efforts de gestion nécessaires dans les réserves de conservation soient moins importantes que dans les parcs provinciaux d'une même région en raison des plus faibles niveaux d'infrastructure et de visites.

Les six espèces envahissantes qui suivent ont été identifiées comme étant une priorité élevée pour les efforts de gestion dans les parcs provinciaux :

- **Roseau commun (phragmite commun)**
Le phragmite envahissant est une plante agressive répandue à large échelle dans la province. Parcs Ontario a déployé des plans à grande échelle (dirigés) et à petite échelle (ponctuels) au cours de la dernière décennie pour gérer la propagation du phragmite envahissant. Les méthodes incluaient des traitements mécaniques ou l'épandage d'herbicide dans des parcs provinciaux comme Rondeau, Long Point, The Massasauga, Killarney, La Cloche, Killbear, Blue Jay Creek, Komoka, Turkey Point, Port Burwell, Peter's Woods, Holland Landing Prairie, Kawartha Highlands et Algonquin. Les efforts de gestion étaient généralement axés sur la réduction des grandes populations, mais on a également réussi à éradiquer de petites populations dans des zones accessibles. Le phragmite se propage rapidement et cause des dommages à la biodiversité en créant des peuplements monospécifiques qui réduisent la croissance des végétaux indigènes et de l'utilisation par les animaux. Des signalements de phragmite envahissant ont été faits dans 51 zones protégées jusqu'en 2019 (figure 2).
- **Alliaire officinale**
L'alliaire officinale est largement répandue dans la province. Les efforts de gestion pour l'alliaire officinale se concentraient principalement sur la maîtrise ou la réduction de populations et incluaient l'enlèvement manuel (plants de la

État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs

deuxième année), l'épandage d'herbicide (plants de la première année), ou l'installation de brosses pour les bottes aux points de départ des sentiers dans des parcs provinciaux comme Rushing River, Pigeon River, Lake Superior, Arrowhead, Restoule, Grundy Lake, Killbear, Six Mile Lake, Pinery et Bon Echo. En 2015, un sondage a démontré que 37 % des utilisateurs des sentiers du parc provincial Rushing River utilisaient les brosses pour les bottes. L'alliaire officinale menace la biodiversité en se propageant de façon agressive et en modifiant la composition chimique du sol, ce qui empêche la croissance d'autres végétaux. Des signalements de l'alliaire officinale ont été faits dans 54 zones protégées jusqu'en 2019 (figure 2).

- **Berce du Caucase et panais sauvage**

Même si les occurrences dans les parcs provinciaux et les réserves de conservation pour la période de référence étaient relativement peu nombreuses, la berce du Caucase et le panais sauvage ont été gérés dans des parcs provinciaux comme Arrowhead, Bronte Creek, Mono Cliffs et René Brunelle sur une base continue et ponctuelle en raison de leur capacité à se propager rapidement, ce qui a des répercussions sur l'intégrité écologique et la sécurité des travailleurs. La berce du Caucase et le panais sauvage se ressemblent et sont souvent confondus. La sève de ces deux espèces végétales envahissantes peut causer de graves brûlures sur la peau exposée à la lumière. Il y a eu des signalements de berce du Caucase dans 3 zones protégées et de panais sauvage dans 12 zones protégées (figure 2).

- **Châtaigne d'eau**

Cette espèce végétale est une espèce interdite en Ontario aux termes de la *Loi concernant les espèces envahissantes* et même si le parc provincial Voyageur est l'un des quelques endroits où on la trouve dans la province, il y a un risque élevé qu'elle se propage. Des efforts dirigés pour maîtriser la châtaigne d'eau dans le parc provincial Voyageur se sont déroulés de façon continue durant la période de référence. Des traitements manuels et mécaniques ont été utilisés dans les baies de la rivière des Outaouais à l'intérieur des limites du parc. La châtaigne d'eau forme des tapis flottants de végétation denses qui bloquent la lumière aux espèces végétales aquatiques indigènes et qui créent des dangers pour la navigation et la baignade. Actuellement, le parc provincial Voyageur est la seule zone protégée connue où on trouve cette espèce végétale (figure 2).

- **Microstégie en osier**

Au Canada, la microstégie en osier est une espèce réglementée par le fédéral en vertu de la *Loi sur la protection des végétaux*, et pour la période de référence, sa présence était limitée à une petite zone dans la région de Niagara. Un effort de gestion ponctuel avec un traitement chimique a été fait pour maîtriser la propagation sur une base continue dans le parc provincial Short Hills tout au long de la période de référence. Cette espèce végétale qui se propage rapidement peut complètement déloger la végétation indigène et les habitats de la faune. Actuellement, le parc provincial Short Hills est la seule zone protégée connue où on trouve cette espèce végétale (figure 2), mais elle est cependant considérée comme une espèce prioritaire en raison de ses répercussions écologiques.

État des zones protégées de l'Ontario Rapport sur les indicateurs

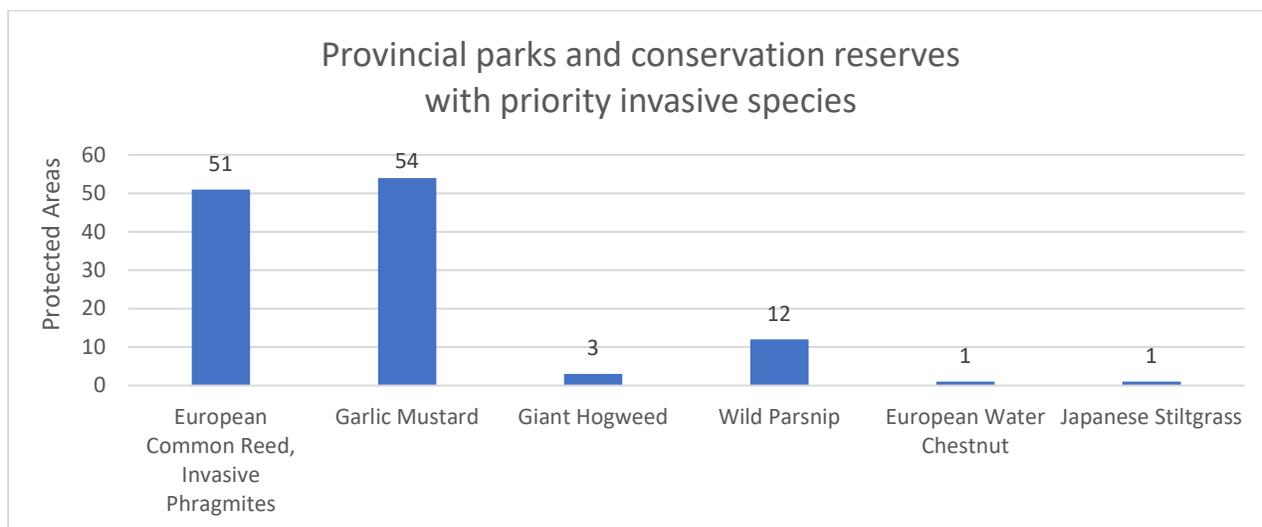


Figure 2 : Nombre de parcs provinciaux et de réserves de conservation où des signalements avaient été faits pour les 6 espèces végétales prioritaires préoccupantes sur le plan écologique (jusqu'en 2019).

Voici d'autres exemples d'espèces envahissantes ciblées à des fins de gestion dans les parcs provinciaux durant la période de référence :

- salicaire pourpre
- alternanthere japonaise
- chèvrefeuille envahissant
- pervenche mineure
- anthriscus des bois
- célastre orbiculaire ponctué
- égopode podagraire
- centaurée maculée
- mélilot blanc
- grande molène
- chardons variés
- nerprun
- rosier multiflore
- pin sylvestre
- chlef en ombelles
- épine-vinette du Japon
- robinier faux-acacia

Voici une liste des efforts supplémentaires adoptés par Parcs Ontario pour aider à prévenir ou à réduire la propagation d'espèces envahissantes dans les parcs provinciaux :

- exiger que le personnel, les chercheurs et les entrepreneurs suivent des pratiques exemplaires comme le nettoyage des vêtements et de l'équipement
- éducation et formation du personnel
- sensibilisation du public au moyen de la signalisation, des programmes Découverte et des plateformes de médias sociaux
- équipes d'intendance
- inclusion de la gestion des espèces envahissantes dans les plans de gestion

Voici comment les visiteurs des parcs provinciaux et des réserves de conservation peuvent aider à freiner la propagation des espèces végétales envahissantes :

- enlever les graines et les autres parties de végétaux sur les vêtements, l'équipement et les véhicules
- enlever les graines et les autres parties de végétaux de la fourrure des animaux domestiques
- jeter les vers de terre inutilisés (appâts), ainsi que la terre qui vient avec eux, à la poubelle
- planter des espèces indigènes dans les jardins à la maison
- nettoyer derrière les chevaux qui sont amenés dans des parcs ou des réserves de conservation où cela est permis (des graines peuvent se propager par le fumier)

État des zones protégées de l'Ontario

Rapport sur les indicateurs

Dernière mise à jour de l'indicateur

Sources des données

- Base de données EDDMapS Ontario (Early Detection and Distribution Mapping System) avec des signalements de 2010 à 2019
- iNaturalist
- Parcs Ontario

Liens connexes

[Loi de 2006 sur les parcs provinciaux et les réserves de conservation](#)

[Ontario Invasive Plant Council—Clean Equipment Protocol](#) (en anglais seulement)

<http://www.invadingspecies.com/fr/index-fr/>

<https://www.invasivespeciescentre.ca/> (en anglais seulement)